

## Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

### Demande d'utilisation de points acquis pour la réduction du temps de travail (Formulaire 15512\*05)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15512\*05

Vous pouvez choisir d'utiliser tout ou partie des points acquis de votre compte professionnel de prévention pour réduire votre temps de travail. Ainsi, vous travaillez à temps partiel sans perte de salaire pendant une période définie.

